

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration du C.C.A.S de la commune de Ville-di-Pietrabugno**

Séance du 29 avril 2026

Nombre de membres :

- afférents au CCAS : 9
- en exercice : 9
- présents à la séance : 7
- qui ont pris part à la délibération : 8

Date de la convocation : 15 avril 2026

L'an **deux mil vingt-six**, et le **vingt-neuf** du mois d'**avril**, à **dix heures trente minutes**, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Ville-di-Pietrabugno, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Michel ROSSI** Maire de Ville-di-Pietrabugno, Président du Centre Communal d'Action Sociale de Ville-di-Pietrabugno.

La séance a été publique.

Présents : MM. **FILIPPI M.C. LIEGAULT A. GUAITELLA-TUSOLI C. PELLEGRINI R. PETRI-GUASCO E. MEZZANA C. ROSSI M.**

Absents avant donné mandat :

MANDANT	MANDATAIRE
GUAITELLA-PALMIERI Corinne	ROSSI Michel

Absent excusé : ROSSI JP.

Le Président, après avoir ouvert la séance et fait procéder à l'appel, constate que le quorum est atteint, 7 administrateurs **présents**,

2 administrateurs **absents** dont **1** ayant donné **mandat de vote**.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. **Monsieur PELLEGRINI Richard** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés. Le **procès-verbal du 19 novembre 2025** est lu et adopté.

Le Président propose ensuite de passer à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

Délibération n° de-290426-007

Domaine : 5.2 Fonctionnement des assemblées

Désignation du Président de séance pour le vote du Compte Financier Unique (CFU)

Le Conseil d'Administration ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment art. L. 2121-14 du CGCT ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la collectivité ;

Considérant qu'il appartient au Conseil d'Administration, dans les séances où le compte financier unique (CFU) du Président est débattu, d'élire son Président. Dans ce cas, le Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1/ Désigne Monsieur PETRI-GUASCO Emmanuel, pour présider la séance (débat et vote du CFU 2025).

2/ Dit que la présente délibération sera annexée au Compte Financier Unique 2025, affichée et publiée en la forme accoutumée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Et notification ou publication

Le Président

Pour extrait conforme



Le Président,

Michel ROSSI

Accusé de réception en préfecture
02B-262020571-20260429-de-290426-007-DE
Date de télétransmission : 13/05/2026
Date de réception préfecture : 13/05/2026